

La carte de pêche "**Personne mineure 2018**" est réservée aux personnes ayant plus de 12 ans et moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Cette carte à tarif réduit (20 €) offre les mêmes droits qu'une carte destinée aux adultes et offre la réciprocité avec le [Club halieutique Interdépartemental](#), l'[Entente Halieutique du Grand Ouest](#) et l'Union réciprocaire du Nord-Est.

Elle offre également droit à un tarif journalier réduit pour [le ticket "Réservoir Mouche"](#) . (5€ au lieu de 20€)

Lieux de pêche	Nombre autorisé de cartes	Modes de pêche
1ère catégorie	Cours d'eau	1
Plans d'eau et Barrages	2	Tous modes autorisés ( <b>emploi des asticots autorisés</b> )
2ème catégorie	Cours d'eau	4
P	Plans d'eau et Barrages	4
Carpe de Nuit	4	<b>Esches végétales et bouillettes seulement - Pas de</b>
Plan d'eau à valorisation touristique	2	

Tous modes autorisés **sauf pêche aux leurres et manié (1) (2).**

**(1) : Les plans d'eau** Sograma (And-B.), étang à brochets (And-B.), Nouvel Etang (And-B), La Cotinière (And-B.)

**(2) : Les plans d'eau** de La Gerle x 2 (St Just St Rambert), Gours d'Andrézieux, La Rive (St Cyprien)

Réservoir Mouche

Usson en Forez et Noirétable

1

Détention d'un [ticket Réservoir Mouche](#) obligatoire en sus -

Noirétable : pêche uniquement à la mouche du 9 septembre 2017 au 8 juin 2018 inclus

Usson en Forez : pêche uniquement à la mouche du 23 septembre 2017 au 22 juin 2018 inclus